



Avant d'aller plus loin, toute l'équipe d'Information des Citoyens illadais vous souhaite ainsi qu'à tous vos proches, une bonne année 2019.

Lors du conseil municipal du 13 décembre et à la lecture du dernier bulletin communal, nous avons pris note que M. le maire a refusé l'aide que nous lui proposons pour étudier le passage d'Illats en régie intercommunale de l'assainissement collectif (voir notre lettre ouverte distribuée aux usagers de l'assainissement collectif et disponible sur notre site internet). Nous expliquons les conditions du vote sur le choix de la gestion de l'assainissement collectif dans le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre page 5.

En ce début d'année, nous en profitons pour faire un bilan de notre action. Nous sommes parvenus à faire reculer la majorité municipale qui voulait acheter pour une somme dérisoire la parcelle de 4 500 m² d'une famille illadaise pourtant classée en zone constructible (100€ le m² aujourd'hui). La résidence pour personne âgée qu'elle voulait y construire, sera finalement sept appartements « réservés en priorité à des retraités illadais » dans la maison Labat à Saint Roch. Les travaux devraient commencer sous peu.

Nous avons relancé le projet de contournement des bourgs d'Illats et de Landiras : rencontre en mai avec le conseiller départemental, organisation le 4 juillet d'une réunion publique, ouverture d'une pétition en ligne que vous pouvez toujours signer à l'adresse : <http://www.citoyens-illats.info/petition-pour-un-contournement-routier-illats-et-landiras/> et nous poursuivons la pétition papier.

Il y a actuellement le registre de consultation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) (lire page 6) mis à la disposition des citoyens en mairie. Participez à l'enquête en faisant remonter vos remarques. Pour l'instant, la plupart des participants ont fait des demandes écrites pour classer leurs parcelles en zones constructibles. Or, ce document peut être également un moyen de faire apparaître des préoccupations d'intérêt général comme la lutte contre les pollutions dues au trafic sur la D 11 et le tracé pour la réalisation d'un contournement pour les poids lourds par exemple.

Nous avons fait remonter en conseil municipal bon nombre de problèmes de voirie : les trous sur les chemins communaux sont bouchés mais il faut un entretien régulier des pistes desservant les deux habitations en forêt ; nos propositions d'aménagements pour ralentir les véhicules sur la route du stade ou améliorer la sécurité au croisement de la Croix se sont heurtées aux refus de la mairie. Les trous dans les murs des vestiaires de la salle de sports sont enfin bouchés au bout d'un an et demi.

Des membres de notre association ont dynamisé la vie culturelle de notre village en impulsant des manifestations comme la soirée contes, l'exposition du 11 novembre ou le spectacle de marionnette du Téléthon (lire page 8).

L'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite était l'une de nos propositions de notre programme de 2008 et de 2014. Nous sommes heureux de la voir se matérialiser.

Nous allons mener d'autres actions cette année. Nous vous donnons rendez-vous dès à présent.

Bonne lecture à toutes et à tous d'un 67^{ème} numéro d'/C/ riche de nombreuses autres informations.

Gilles Baillet

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 3 octobre 2018

1-Le changement de dénomination et de numérotation des voies est lancé. La prestation de La Poste devrait coûter 3 600€ TTC.

2-Le conseil municipal vote son opposition au transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTre. Comme toutes les communes de la CdC devraient faire de même, le transfert de compétences sera repoussé à 2026.

M. le maire annonce l'inauguration de la station d'épuration de Barrouil en novembre.

3- Fixation des tarifs de la partie fixe (abonnement) et de la surtaxe assainissement collectif 2019 concernant la mairie d'Illats. Le choix est fait de ne pas augmenter les prix à savoir :

31, 85€ pour la partie fixe

1, 4841€ le m³ jusqu'à 150 m³ consommés par an.

1, 5558€ le m³ au-delà de 150 m³ consommés par an.

M. le maire se plaint du comportement de la SAUR et dit qu'il va falloir que ça change lors du renouvellement du contrat en février 2019.

Nous en profitons pour l'interpeller : « De nombreux Illadais nous ont sollicités suite au changement de facturation de la SAUR. Nous en avons déjà beaucoup parlé lors des séances précédentes. Certains de nos concitoyens ont dû payer plusieurs centaines d'euros en plus. L'un d'entre eux a même comptabilisé 22 m³ payés en trop par rapport à sa facture habituelle. Or, le changement de rythme de facturation pratiqué par la SAUR n'est pas légal. Le contrat de 2007 n'a pas été modifié par un avenant qui aurait dû être voté en conseil municipal. La lettre explicative que nous avons reçue cet hiver n'a aucun fondement. La seule référence légale demeure le contrat. En conséquence, nous demandons que la SAUR restitue aux Illadais les sommes qu'elle a perçues en trop. »

M. le maire s'étonne de ne pas avoir été sollicité mais s'engage à demander à la SAUR de restituer aux Illadais les sommes qu'elle a perçues en trop.

Nous restons très vigilants pour que chacun soit réellement remboursé !

4-Classement du chemin rural n°115 reliant Le Basque à Jaussans et du chemin rural n°80 de Barrouil en voies communales.

5-Remboursement à l'ancien propriétaire de la moitié des taxes foncières concernant l'immeuble Labat qui devrait accueillir la résidence pour personnes âgées : 210€.

6-Projet de construction d'une classe supplémentaire : demande de subvention au Département de la Gironde. **Le montant global prévisionnel du projet est de 89 100€ HT soit 106 920€ TTC** qui sera financé par **une subvention demandée au Conseil Départemental de 12 500€** et par l'autofinancement et l'emprunt pour 94 420€.

Nous interpellons M. le maire : « La municipalité a-t-elle demandé une subvention à CAF ? » Il nous répond qu'il va le faire.

7-Projet de construction d'un club house pour le tennis et le football qui sera construit à côté du stade: demande de subvention auprès du Conseil Départemental. **Le montant global prévisionnel du projet est de 98 610€ HT soit 118 332€ TTC** qui serait financé par **une subvention du Conseil Départemental de 20 000€** soit 20% du montant HT et par l'autofinancement et l'emprunt pour 98 332€.

8-Acceptation de la donation à la commune du caveau de M. Michel Skrzypczyk.

9-Virement de crédits de 2 100€ pour terminer la maison des anciens.

Question diverse

Les jeux de la cour de l'école maternelle seront livrés pendant les vacances de la Toussaint.

Conseil municipal du 14 novembre 2018

Observation : nous signalons à M. le maire que son engagement à intervenir auprès de la SAUR pour faire restituer les sommes qu'elle a perçues en trop aux Illadais, ne figure pas sur le compte rendu. M. le maire nous répond qu'il a effectué la démarche et que nous allons en être informés du résultat d'ici 24 h.

Effectivement, nous avons reçu copie d'un mail de la SAUR le lendemain dont nous publions l'intégralité ci-contre.

« Comme convenu suite à notre échange lundi avec Monsieur le Maire, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions posées :

FACTURATION :

Une modification des dates de relevés des compteurs a été réalisée par SUEZ en 2017.

Janvier 2017 Facture estimative

Aout 2017 Facture réelle

Puis

Février 2018 Facture réelle

Aout 2018 Facture estimative

Lors de sa facturation estimative d'aout 2018, SAUR a fait apparaître sur quelques factures estimatives (environ 60) la consommation totale de l'année au lieu de 50 % correspondant à 1 semestre.

Les clients concernés ont payé en avance le solde de leur année.

Suite à l'identification de la problématique rencontrée, le service clientèle SAUR a régularisé au cas par cas la facturation selon les appels clients.

Nous avons reçu une 20aine de réclamations auprès de notre service clientèle. »

1-Mise à jour du tableau du classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux. La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 1936. Une délibération du 3 octobre 2018 a décidé le classement de certains chemins ruraux en voies communales, il convient donc d'effectuer une mise à jour.

2-Approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes Convergence Garonne. M. le maire et Mme la quatrième adjointe, représentants d'Illats au conseil communautaire, prennent la parole. « Pour faire plaisir à tout le monde, la nouvelle communauté de communes a pris toutes les compétences au lieu d'élaguer. Dans ces conditions, il y a un gros problème dans la gestion du patrimoine des anciennes communautés de communes de la rive droite. Ce dernier est très important mais aussi usé. Il faut refaire la piscine et le gymnase de Cadillac. A cela s'ajoute le bar de Paillet, le restaurant du lac de Laromet avec son site d'accrobranche et le camping de Cadillac qui doit être remis aux normes ou le terrain de football de Sainte Croix du Mont. Tout cela va coûter très cher. Pour la piscine de Cadillac par exemple, il va falloir prendre un emprunt d'1, 5 million d'euros pour les travaux. Les 2/3 de cet emprunt seront supportés par les communes de l'ancienne CdC de Podensac et le tiers restant par les communes de la rive droite. Au total, le coût des travaux sera supporté à 80% par les communes de la rive gauche et à 20% pour celles de la rive droite. Le problème est que la piscine se situe depuis sa construction sur un terrain inondable. La déplacer pour la reconstruire ailleurs coûterait moins cher mais Cadillac ne veut pas lâcher un atout touristique. J'ai proposé que la nouvelle piscine soit construite à Cérons mais il y a eu une levée de boucliers. Autre épine dans le pied : le terrain de foot-

ball de Sainte Croix du Mont qui est une propriété communautaire. Il doit être remis aux normes. Ce qui nécessite un investissement de 200 000€. Le gymnase de Cadillac est dans le même cas. A chaque fois l'essentiel de l'effort financier est supporté par la rive gauche. »

Nous objectons qu'« il n'est pas scandaleux de financer la piscine de Cadillac fréquentée également par des jeunes de la rive gauche ou le gymnase de Cadillac utilisé par le collège de Cadillac et le club de handball local. Il y a des jeunes de la rive gauche qui sont scolarisés à Cadillac ou qui pratiquent le handball là bas. »

Mme la quatrième adjointe nous réplique que « bien sur qu'il faut financer ces infrastructures mais qu'il faut que la participation au financement soit la plus juste possible. »

M. le maire est plus radical : il affirme qu'aucun jeune de la rive gauche ne fréquente les infrastructures de la rive droite. Il soulève un autre problème : l'harmonisation de la fiscalité. « L'ancienne CdC de Podensac était essentiellement financée par la taxe professionnelle unique. Les taxes locales additionnelles étaient très faibles. Sur la rive droite, c'est l'inverse. La quasi-totalité de l'ancienne fiscalité communautaire reposait sur les taxes locales additionnelles élevées pour financer les services comme les centres de loisirs, et les taxes professionnelles – faibles – étaient confiées aux communes. Pour harmoniser tout ça, il va falloir rive gauche, baisser notre taxe professionnelle unique mais augmenter nos taxes additionnelles... »

C'est à cause de tous ces problèmes conséquents que je vous demande de ne pas approuver les modifications des statuts de la CdC. »

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Conseil municipal du 14 novembre 2018 (suite)

3-Prolongation du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de février au 30 septembre 2019. M. le maire considère qu' « *un temps supplémentaire de négociation est nécessaire.* » Et souligne que « *la SAUR a mis douze ans pour regagner ce qu'elle a perdu lors de la négociation du contrat en 2007.* »

4-Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif

M. le maire balaie la possibilité pour Illats de passer la gestion de l'assainissement collectif en régie directe. Pour lui, il n'y a pas mieux que le maintien d'une délégation de service public à une entreprise privée, malgré ce qu'il nous a déclaré précédemment. Nous proposons l'adhésion d'Illats à la régie de Preignac, Barsac et Toulence.

Résultat du vote : 3 voix contre le maintien de la gestion actuelle (L'opposition), une abstention et 11 voix pour le maintien de la gestion actuelle.

(Cinq minutes pour discuter d'une décision qui va impliquer Illats pendant douze ans, c'est très peu. Nous allons tout faire pour qu'un vrai débat ait lieu NDLR.)

5-Constitution d'une commission de délégation de service public et modalités d'élection : elle se composera de quatre représentants de la majorité et d'un membre de l'opposition.

6- La société ICARE est choisie pour aider la municipalité à négocier le renouvellement du contrat de l'assainissement collectif aux meilleurs prix pour les usagers. Nous votons pour afin de limiter les abus ! Cette prestation coûtera 12 690€ TTC. En 2007, ce travail avait été réalisé gratuitement par les services de l'Etat.

7-Inscription des crédits suivants non prévus au budget 2018 :

Bâtiments publics	3 700€
Autres matières et fournitures	2 020€
Energie électricité	2 400€
Contrats de prestations de services	2 400€
Total :	10 520€

M. le maire annonce que le logement social en face de l'église va être refait.

8-Créances éteintes acceptation de l'effacement de dettes :

Total 2017 et 2018 : 54, 30

Virement de crédit de 60€ pour couvrir cette dépense.

9-Admission en non valeur 2006 à 2017 (sommes jamais payées à la mairie)

Total : 968, 60€.

10-Vente d'un terrain à la SCI Banquier : 8 000€.

Questions diverses

1-Rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante 2017.

2-Renforcement électrique.

3-Création d'une autre commission de révision des listes électorales pour les élections municipales de 2020: trois représentants de la majorité et deux représentants de l'opposition.

4-Pas d'aide de la CAF pour l'école.

5-Le budget de Pinos a été assujéti en 2013 à la TVA. La mairie consulte pour réaliser les sept futurs appartements qui ne seront pas assujéti à la TVA.

6-Nous demandons à M. le maire si le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est lancé. Il nous répond : « *il n'y a pas encore d'enquête publique pour le PLUI.* » **(Mais il y a actuellement un cahier en mairie NDLR.)**

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Conseil municipal du 13 décembre 2018

1-Autorisation de signature de l'avenant de rattachement des actions du contrat enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne sur le contrat enfance et jeunesse de la Communauté de Communes de Podensac.

2-Virement de crédit de 380€ pour la subvention au collège de Podensac.

3-Nouvelles recettes à inscrire au budget de la donation de Pinos.

M. le maire annonce qu'il vient de signer les actes des ventes des deux dernières maisons et des parcelles de la donation de Pinos. La somme obtenue sera bien supérieure aux 200 000€ annoncés dans le budget 2018. En effet, le montant des ventes est de 465 000€. Il annonce que les travaux d'aménagement de la Résidence pour Personnes Agées commenceront en janvier.

Questions diverses

1-Financement de la station de Barouil : la subvention définitive de l'Agence du Bassin Adour-Garonne est de 167 000€ soit 17 000€ de plus que prévu.

2-Nous interpellons M. le maire sur la régie de l'assainissement, proposition que nous avons rendue publique dans une lettre ouverte. Il refuse de répondre à la lettre en conseil municipal. Il réserve sa réponse à un courrier aux Illadais et préfère insister sur notre vote pour le mandatement d'un conseiller juridique chargé d'épauler la mairie dans les négociations avec les sociétés fermières.

3-Nous évoquons les trous dans les murs du vestiaire de la salle de sports puisque nous avons été interpellés à ce sujet. Depuis un an et demi, et malgré le passage des assurances, la municipalité n'est pas intervenue pour réparer les dégâts. M. le troisième adjoint nous informe que cela sera chose faite. La décision vient d'être prise après une réunion la semaine dernière

CONSOMMATION

Augmentation du prix de la distribution d'eau courante

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau courante 2017 a été communiqué par le syndicat des eaux de Budos au conseil municipal du 14 novembre. Il montre une augmentation de 4, 09€ du prix de l'eau pour une consommation moyenne de 120 m³ (253, 28€ en janvier 2017 contre 257, 37€ en janvier 2018). Cette augmentation est la conséquence de la hausse des tarifs de 2, 67€ pratiquée par La Lyonnaise des eaux et de la redevance de pollution domestique prélevée par l'Agence du Bassin Adour-Garonne de 1, 2€. Au total, le prix du m³ d'eau distribué (sans l'assainissement collectif) est de 2, 14€ (2, 11€ en 2016).

L'excédent du budget de la distribution d'eau diminue mais demeure très important : 1 137 886, 86€ !

L'an dernier, le compte administratif du syndicat des eaux de Budos affichait un excédent d'1 303 720, 02€. Cette année, il a diminué : il est de 1 137 886,

85€ (voir tableau comptable sur notre site internet). Cette baisse s'explique par les dépenses d'investissement qui ont été plus importantes cette année (390 366, 96€). Toutefois, une question continue de se poser : que va devenir cet excédent lorsque les syndicats des eaux vont fusionner ?

C'est la faute à la Lyonnaise...

La SAUR se défaut dans le problème de la surfacturation qu'elle reconnaît avoir prélevée à 60 Illadais. Il est possible que ce nombre soit plus important. C'est la faute à la Lyonnaise nous dit-elle dans le dernier bulletin municipal ... Peut-être... mais elle n'avait pas le droit de changer le rythme de la facturation sans modifier le contrat. En outre, elle s'est constituée une réserve de trésorerie et a augmenté ses bénéfices. « Les choses devraient rentrer dans l'ordre prochainement. » On espère bien... **C'est à M. le maire d'intervenir en tant que responsable du réseau d'assainissement communal, et à ce titre, nous encourageons les usagers victimes de ces trop perçus à lui écrire avec copie des factures concernées.**

En bref: Conseil d'école du 8 novembre 2018

La kermesse est prévue pour le 28 juin.

Changement d'adresse : Les parents d'élève ont attiré l'attention de la mairie « *sur la situation des enfants dont les parents sont contraints de déménager. Le changement de domicile d'un enfant est toujours un traumatisme surtout quand cela s'ajoute au divorce de ses parents. C'est pourquoi ceux-ci demandent à continuer leur scolarité dans leur école.* »

Réponse du représentant de la mairie : « *les parents doivent assumer !* »

Les parents d'élève expriment « *leur total désaccord avec cette vision* » et rappellent que « *le bien-être et l'équilibre de l'enfant doit être respecté et protégé.* » Ils espèrent que « *la mairie pourra revoir sa politique* ». (Toutes les citations sont tirées du *Flash Info des parents délégués de l'école d'Illats* en date du 21 novembre 2018.)

INTERCOMMUNALITE

Qu'est-ce que le PLUI ? Attention dangers...

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est appelé à remplacer le PLU qui régleme les conditions de l'urbanisme et de l'aménagement dans la commune.

Il devient « intercommunal » parce que **les villes et communes** dans une démarche de « métropolisation » contenue dans la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) et dans la loi Alur (Accès au logement et pour un urbanisme rénové), **perdent leur compétence en matière d'urbanisme.**

Le PLUi est la déclinaison locale des SCOT (Cf. notre article plus bas) – Schéma de Cohérence de l'Organisation territoriale. En bref, ce ne sont plus les conseils municipaux voire les citoyens dans les communes où ils sont consultés (ce qui n'est pas vraiment le cas à Illats...) qui décident de quel type d'urbanisme la commune a besoin. Plus grave, l'intercommunalité décide dans quelle commune il y aura ou pas des constructions et de quel type. C'est pourquoi, une commune très voisine s'est empressée de parcelliser au maximum son territoire et de délivrer des permis de construire « à la pelle » avant l'entrée en vigueur de l'application des PLUi après la période transitoire. Elle craint de ne plus pouvoir le faire dans un avenir proche.

Nous appelons donc les Illadais à se saisir de cette consultation (surprise : vous ne trouverez aucun document informatif en Mairie...mais un simple registre), non pas pour faire valoir seulement le classement ou déclassé de leur parcelle mais pour témoigner de leur attachement au maintien de la compétence municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Sinon quoi ? Soit Illats ne pourra plus construire ou développer un lotissement existant (Le Tauzin par exemple), soit il nous sera imposé des constructions dont personne ne veut.

De la même façon, il est possible de profiter de l'occasion pour insister sur le besoin vital d'un contournement afin de supprimer la traversée du bourg par les camions qui se rendent aux GCF à Landiras.

Le SCOT du Sud Gironde pèsera dans notre vie quotidienne

Une réunion dans le cadre de la 3^{ème} phase d'élaboration du SCOT a eu lieu dans les locaux de la Communauté de Communes à Podensac le 22 janvier. Mais c'est quoi un SCOT ? Et pourquoi ce document va peser dans notre vie quotidienne ?

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Un Schéma : document de planification élaboré et géré par un Syndicat Mixte, qui définit à dix ans, ou plus, les grandes orientations pour notre territoire.

De Cohérence : le SCOT met en cohérence les politiques publiques d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial et d'environnement.

Territorial : le SCOT concerne le bassin de vie, pour nous, c'est le Sud Gironde.

Le SCOT guide les documents d'urbanisme locaux : PLU et PLUI.

INTERCOMMUNALITE (suite)

Quels sont les objectifs du SCOT du Sud Gironde ?

L'accueil de 23 000 habitants supplémentaires entre 2017 et 2035.

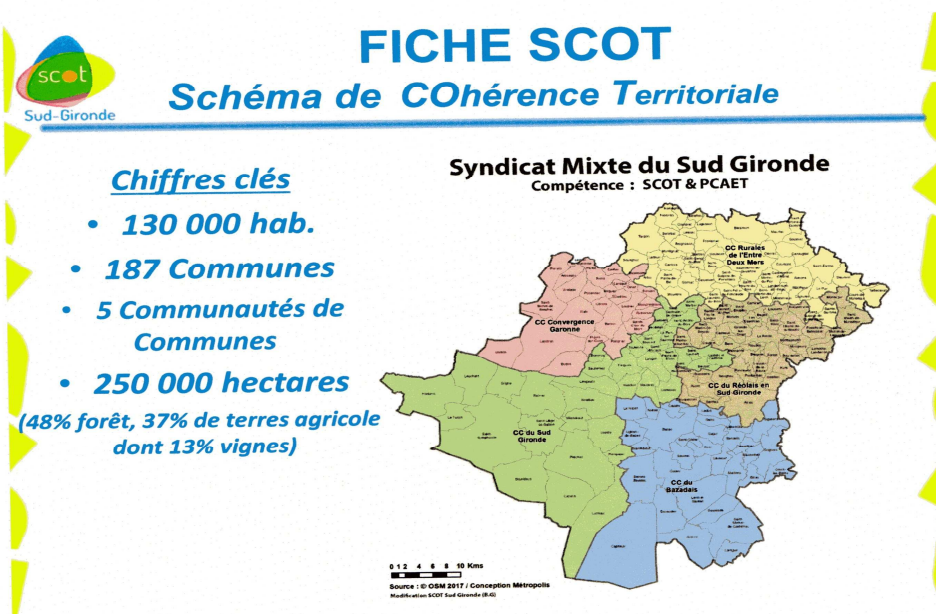
La production de 12 342 logements neufs à mettre sur le marché. « Un dispositif souple a été mis en place. Si une commune ne veut pas ouvrir de droit à bâtir, elle donne l'opportunité à une autre commune de le faire. 40% des logements peuvent être faits dans l'existant, c'est-à-dire dans les centre-bourgs afin de lutter contre l'étalement urbain. »

Diminuer de 40% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'urbanisation par rapport aux dix dernières années. Le SCOT prévoit des « réservoirs et des corridors de biodiversité majeurs qui seront préservés de toutes nouvelles urbanisations. Ces réservoirs correspondent à la forêt landaise. Les corridors permettront aux espèces de se déplacer. » La préservation des parcelles de vigne (« trame pourpre ») et des cours d'eau est également un objectif.

Mise en œuvre des outils contre les logements vides : dans les centres urbains mais aussi en milieu rural (diminution du taux de logements vides de 6,1%).

Accompagner le développement économique par le développement des zones d'activités existantes et la facilitation de la mobilité des salariés (aires de covoiturage en sortie d'autoroute ou le long de la D 1113).

Pour en savoir plus sur le SCOT, consultez notre site internet. Les citations sont les paroles prononcées lors de la réunion du 22 janvier.



Bernard Sarrazin

L'aire de covoiturage au péage de l'autoroute d'Illats relancée ?

Ce projet est listé dans le SCOT. Le premier projet cofinancé par Vinci et les collectivités avait été abandonné. Le conseil départemental a relancé un deuxième projet qui butait sur un problème d'acquisition foncière, le propriétaire préférant vendre pour la réalisation d'une future zone industrielle plutôt qu'un parking.

« Le SCOT organisera le développement économique en s'appuyant sur les zones d'aménagement économique qui disposent de 53 ha encore commercialisables. » (SCOT Sud Gironde)

Dans la liste de ces zones, il y a la zone de Landiras. Or, la croissance de celle-ci va entraîner la croissance du trafic sur la D 11 et des nuisances. Ce qui est contraire à l'objectif de remettre des logements en centre-bourg, s'il n'y a rien de prévu pour protéger les

riverains. Le président du syndicat mixte du SCOT Sud Gironde affirme que c'est le PLUI de notre communauté de communes qui devra traiter de ces problèmes de déplacement. La nécessité de créer une zone d'activités à la sortie de l'autoroute à Illats pour limiter la croissance du trafic s'impose. Mais, elle se heurte au refus irrationnel des représentants d'Illats...

Un nouveau collège à Saint Selves

Pour désengorger les collèges de Podensac et de La Brède, le conseil départemental a lancé la construction d'un collège à Saint Selves. Les élèves de Portets iront au nouveau collège.

Vous avez jusqu'en mars pour vous inscrire sur les listes électorales !

On vote là où l'on vit !

CULTURE

« E cric e crac »...une soirée contée à Illats



Le 19 octobre dernier nous avons eu le plaisir d'assister à une soirée de contes dans l'église.

L'initiative en revient à l'équipe de bénévoles de la bibliothèque appuyée par la Médiathèque de Podensac.

Deux conteurs, Rémi Boussengui et Stéphanie Lafitte se répondant en écho l'un de l'autre, le premier sur la base de contes et traditions africaines, la seconde sur des contes tournés vers la nature et ses mystères, ont tenu en haleine pendant 1 h 30 soixante dix personnes environ, enfants bien sûr mais aussi adultes.

Tant il est vrai que le conte n'est pas réservé aux plus jeunes ; d'ailleurs des personnes âgées de l'EHPAD étaient présentes (Michèle et Bernard, deux bénévoles de la bibliothèque, animent un atelier lecture régulier à l'EHPAD d'Illats).

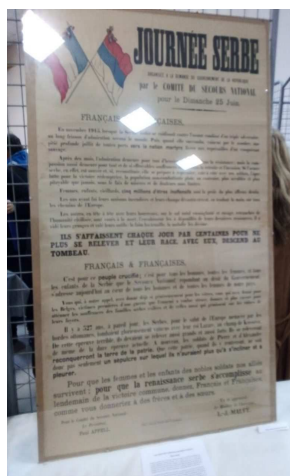
La soirée s'est terminée par une soupe, servie dans le jardin de l'école derrière la bibliothèque.

Nous avons apprécié cette initiative « citoyenne » d'Illadais soucieux d'animer le village et la gratuité totale de la soirée grâce à l'utilisation intelligente des deniers publics puisque, à notre connaissance, c'est le réseau de lecture publique qui a pris en charge les frais.

Et, si nous devons formuler un avis, il serait de voir se reproduire cette année encore cette soirée dite « E cric e crac ».

Une question-jeu en direction de nos lecteurs : pour quoi « E cric e crac » ?

Enorme succès des cérémonies du 11 novembre et de l'exposition



Au moins deux cents Illadais s'étaient donné rendez-vous devant le monument aux morts de notre village ce 11 novembre pour commémorer le centième anniversaire de l'Armistice de cette effroyable boucherie qu'a été la guerre de 14-18. Dans le public, il y avait des anciens de notre village mais aussi des enfants de l'école accompagnés de leurs parents. Toutes les générations d'Illadais étaient là. La foule s'est ensuite dirigée vers la salle des fêtes où le traditionnel apéritif municipal était servi. Mais cette année, tout ce monde a pu voir une exposition sur Les Poilus Illadais dans la Grande Guerre bâtie autour des panneaux biographiques des 33 Illadais morts pour la France réalisés par les élèves de la classe de CM1/CM2 et de la collecte d'une centaine d'objets et de documents généreusement prêtés par les Illadais. Au total, de son ouverture à 10h jusqu'à sa fermeture vers 18 h, ce sont au moins trois cents illadais qui sont venus visiter l'exposition qui n'a rien coûté aux finances de notre commune. L'élan civique que nous appelons de nos vœux, a bien eu lieu !

Nous avons mis à la disposition de la population les trois livrets de l'exposition sur notre site internet. Chacun peut les télécharger gratuitement. Ils font partie de notre patrimoine collectif.

Un livre, qui sera lui aussi téléchargeable gratuitement, reprenant et complétant les biographies des 33 poilus illadais morts pour la France, est en préparation. Nous vous informerons dans ces pages lorsqu'il sortira.

Téléthon : Le Rêve de Clément

C' est un spectacle de marionnettes, un conte musical sur le rêve. Cette belle histoire veut apprendre aux enfants à avancer dans la vie sans hésiter. Elle s'adresse aux 3 à 14 ans. Bulles d'air qui produit le spectacle propose d'autres créations sur d'autres thèmes : la pollution pour les 8 à 10 ans et Angel sur la lune pour les tout petits. Chaque représentation est précédée par un atelier de construction de marionnettes à partir d'objets de récupération auquel participe le jeune public. Les enfants emportent chez eux à la fin du spectacle leur toute nouvelle marionnette.

Représentation sur demande.

Les prix sont négociés en fonction des associations ou des particuliers qui en font la demande.

Contact : Françoise Sarraud 06 31 68 65 15

